



# Erétudes et Résultats

N° 743 • novembre 2010

## Les établissements hébergeant des enfants et des adolescents en difficulté sociale

### Premiers résultats de l'enquête ES 2008

En 2008, la capacité d'hébergement des 1 800 établissements accueillant des enfants et des adolescents en difficulté sociale est de 54 000 places. La majeure partie de ces places se situe dans les maisons d'enfants à caractère social et les foyers de l'enfance. Ces structures traditionnelles ont maintenu leur capacité depuis 2004. À leurs côtés, les pouponnières à caractère social et les structures d'accueil dans un cadre de type familial (lieux de vie et villages d'enfants) ont connu une forte croissance, mais ces dispositifs restent minoritaires.

La gestion des établissements est largement déléguée aux associations et autres organismes à but non lucratif. Les foyers de l'enfance, lieux d'évaluation et d'orientation de l'enfant, font figure d'exception, 98 % d'entre eux étant gérés par les départements ou des établissements publics départementaux.

L'hébergement prend souvent la forme d'un internat complet, une place sur dix est cependant en dehors de l'établissement. Les deux tiers des chambres mises à disposition par les établissements sont individuelles.

L'encadrement paraît assez étoffé, avec 93 emplois en équivalent temps plein pour 100 places. Les principales professions du secteur sont celles d'éducateur spécialisé (22 % des ETP) et de moniteur éducateur (14 %).

**Thierry MAINAUD** (DREES)

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)  
Ministère du Travail, de la Solidarité et de la Fonction publique  
Ministère de la Santé et des Sports  
Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État

**A**VEC le placement en familles d'accueil et les actions éducatives, le placement en établissements est l'une des principales mesures mises en œuvre par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) des conseils généraux (encadré 1). Les places d'accueil se répartissent entre les maisons d'enfants à caractère social (MECS), les foyers de l'enfance, les pouponnières à caractère social, les villages d'enfants et les lieux de vie et d'accueil. Ces différents types d'établissements accueillent et hébergent des mineurs ou des jeunes adultes (jusqu'à 21 ans) en difficulté sociale, mais se différencient par l'âge des publics qu'ils reçoivent, les formes d'hébergement et d'encadrement ou encore la durée d'accueil (encadré 2).

Pour accueillir des enfants en difficulté sociale, ces établissements sont conventionnés par l'ASE. Certains sont aussi conventionnés par le ministère de la Justice pour accueillir de façon régulière des jeunes placés par le juge des enfants. C'est le cas de 48 % des établissements : 33 % au titre de l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante et 43 % au titre de l'article 375 du Code civil relatif à l'enfance en danger (30 % sont conventionnés aux deux titres). Les MECS sont les établissements le plus souvent conventionnés par le ministère de la Justice, puisque c'est le cas de 63 % d'entre elles. Par ailleurs, 1 % des établissements disposent d'un agrément de la Sécurité sociale, principalement pour accueillir des jeunes présentant des troubles comportementaux.

### **Les établissements d'accueil proposent 54 000 places d'hébergement dédiées à l'enfance**

En 2008, 54 100 places d'hébergement sont proposées par les 1 763 établissements accueillant des enfants et adolescents en difficulté sociale (tableau 1). Celles-ci étaient pourvues par 50 000 enfants au 15 décembre 2008, soit un taux d'occupation de 92 %.

Entre 2004 et 2008, la capacité d'hébergement des établissements a peu évolué (+2,5 %) [encadré 3]. Les MECS, qui proposent la grande ma-

rité des places, ont des capacités d'hébergement stables (graphique 1). Celles des foyers de l'enfance ont augmenté de 4,5 % en raison de l'ouverture de nouvelles places dans les foyers existants. Les petites structures, qui totalisent moins de 8 % des places, se sont le plus développées : la capacité des pouponnières à caractère social a augmenté de 16 %, avec l'ouverture de quatre nouvelles pouponnières (soit 15 % d'établissements en plus) ; la capacité d'accueil dans un cadre familial a augmenté d'un quart, avec 70 lieux de vie et d'accueil supplémentaires (+22 %) et une capacité globale des lieux de vie augmentée de 37 %, ainsi qu'avec l'ouverture de deux nouveaux villages d'enfants (+11 %) pour une capacité en village accrue de 7 %.

L'ensemble de ces établissements proposent 3,1 places pour 1 000 jeunes de 21 ans ou moins. Quelques régions se démarquent : l'Aquitaine avec 4,2 places pour 1 000 jeunes, la Bourgogne avec 4,1 places ou encore la Haute-Normandie avec 4,0 places. À l'inverse, la Bretagne ne propose que 1,7 place pour 1 000 enfants ou adolescents et la Corse 1,5. Quant aux régions les plus importantes, l'Île-de-France offre 2,5 places pour 1 000 jeunes (15 % des places), Rhône-Alpes 2,9 (9 % des places), le Nord-Pas-de-Calais 3,8 (9 % des places) et Provence-Alpes-Côte d'Azur 3,0 (7 % des places). Concernant l'outre-mer, les Antilles et la Guyane sont dans la moyenne nationale, mais la Réunion propose 1,2 place pour 1 000 jeunes de 21 ans ou moins.

### **40 000 places dans les maisons d'enfants à caractère social**

Les trois quarts des places d'hébergement se situent dans les maisons d'enfants à caractère social (MECS), qui restent le mode habituel de prise en charge des enfants placés par l'ASE. Les 1 115 MECS totalisaient 39 700 places et accueillait 36 900 enfants au 15 décembre 2008. Le taux d'occupation (93 %) reste proche de celui de 2004 (94 %). La taille des maisons d'enfants est variable : la moitié d'entre elles dispose de moins de 31 places et un quart moins de 16 places, tandis qu'un autre quart rassemble plus de 48 places et une sur-

■ TABLEAU 1

## Activité des établissements en 2008

|                                      | Nombre d'établissements | Capacité d'hébergement installée | Capacité moyenne | Effectifs présents | Taux d'occupation | Sorties au cours de l'année 2008 |
|--------------------------------------|-------------------------|----------------------------------|------------------|--------------------|-------------------|----------------------------------|
| Maisons d'enfants à caractère social | 1 115                   | 39 685                           | 36               | 36 906             | 93 %              | 25 440                           |
| Foyers de l'enfance                  | 211                     | 10 309                           | 49               | 9 184              | 89 %              | 18 645                           |
| Pouponnières à caractère social      | 31                      | 783                              | 25               | 688                | 88 %              | 922                              |
| Villages d'enfants                   | 21                      | 1 129                            | 54               | 1 103              | 98 %              | 175                              |
| Lieux de vie                         | 385                     | 2 243                            | 6                | 2 068              | 92 %              | 1 332                            |
| <b>Ensemble</b>                      | <b>1 763</b>            | <b>54 149</b>                    | <b>31</b>        | <b>49 949</b>      | <b>92 %</b>       | <b>46 514</b>                    |

Champ • France entière, situation au 15 décembre.

Sources • DREES, enquête ES 2008.

## ■ ENCADRÉ 1

### Les différents modes d'accueil ou d'accompagnement proposés par l'ASE

L'aide sociale à l'enfance (ASE) est un service du département, placé sous l'autorité du président du conseil général, dont la mission essentielle est de venir en aide aux enfants et à leur famille par des actions de prévention individuelle ou collective, de protection et de lutte contre la maltraitance. Selon l'enquête Aide sociale réalisée par la DREES auprès des conseils généraux, 296 200 enfants bénéficiaient de l'ASE au 31 décembre 2008, chiffre en progression de 6 % par rapport à 2004. Parmi ces bénéficiaires, la moitié fait l'objet d'une mesure de placement hors du milieu familial, tandis que l'autre moitié relève d'une action éducative tout en continuant, généralement, à vivre dans sa famille<sup>1</sup>.

Ainsi fin 2008, parmi les 147 900 enfants placés hors de leur milieu familial, 127 500 ont été confiés à l'ASE en raison d'une mesure administrative (à l'initiative du président du conseil général) ou d'une mesure judiciaire (l'ASE décidant alors de la nature du placement). Les 20 400 enfants restants ont été accueillis par l'ASE à la suite d'un placement direct par le juge : ce dernier décide du placement auprès d'un établissement ou d'un

tiers digne de confiance, l'ASE n'intervenant alors que comme organisme payeur. Parmi les enfants confiés à l'ASE, 54 % ont été placés dans une famille d'accueil, 39 % dans un établissement relevant de l'ASE et 7 % dans un appartement indépendant avec visites régulières d'instructeurs ou dans un autre type d'hébergement (internat scolaire...).

Les actions éducatives en milieu familial, à visée préventive, regroupent les actions éducatives à domicile (AED) et les actions éducatives en milieu ouvert (AEMO). Les AED sont des décisions administratives prises à la demande ou en accord avec les parents dans le but d'apporter un soutien éducatif et psychologique aux jeunes concernés et à leur famille. Les AEMO poursuivent les mêmes objectifs que les AED, mais sont décidées par le juge des enfants et présentent un caractère contraignant à l'égard de la famille. Au 31 décembre 2008, 148 300 enfants faisaient l'objet d'une action éducative (70 % AEMO et 30 % AED).

1. Résultats France entière ; sources : Bailleau G. et Trespeux F., 2009, « Bénéficiaires de l'aide sociale départementale », Document de travail, série statistiques, DREES, n° 140, décembre.

## ■ ENCADRÉ 2

### L'enquête ES 2008 et les établissements de l'aide sociale à l'enfance

L'enquête ES 2008 s'adresse aux établissements et services accueillant des adultes et des enfants en difficulté sociale. Seuls les établissements pour enfants et adolescents sont étudiés ici, les établissements pour adultes et familles ayant fait l'objet d'une étude précédente<sup>1</sup>.

La liste des établissements enquêtés est principalement issue du fichier national des établissements sanitaires et sociaux (répertoire FINESS), complété, pour les lieux de vie, par les directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS). Il s'agit ici des établissements relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Le questionnaire porte sur l'activité des établissements, leur personnel et leur clientèle. La présente étude se concentre sur l'activité et le personnel.

#### Les établissements relevant de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

Les maisons d'enfants à caractère social (MECS) sont les héritières des orphelinats. Elles accueillent des enfants et adolescents dont les familles ne peuvent assumer la charge et l'éducation à la suite de difficultés momentanées ou durables.

Les foyers de l'enfance accueillent, à tout moment, tout mineur en situation difficile nécessitant une aide d'urgence (parfois sous placement judiciaire). Ils sont des lieux d'observation et d'évaluation qui permettent de préparer une orientation du mineur (retour à la famille, placement en famille d'accueil, placement en établissement, adoption).

Les pouponnières à caractère social accueillent des enfants de la naissance à trois ans qui ne peuvent rester au sein de leur famille ou bénéficier d'un placement familial surveillé. Les enfants y sont orientés à la demande des parents et avec leur accord ou par décision judiciaire.

Les villages d'enfants prennent en charge des frères et sœurs dans un cadre de type familial autour d'éducateurs familiaux, dont chacun s'occupe en particulier d'une ou deux fratries.

Les lieux de vie et d'accueil offrent une prise en charge de type familial à des jeunes en grande difficulté. Ils constituent le milieu de vie habituel des jeunes et des permanents éducatifs.

1. Mainaud T., 2010, « Les établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale », *Études et Résultats*, DREES, n° 738, septembre.

dix plus de 65 places. L'administration des MECS est largement déléguée au secteur associatif. 95 % d'entre elles sont en effet gérées par des organismes à but non lucratif : 85 % par des associations (28 % par des associations reconnues d'utilité publique), 8 % par des fondations. Des départements et municipalités régissent les 5 % restant.

### 10 000 places dans les foyers de l'enfance

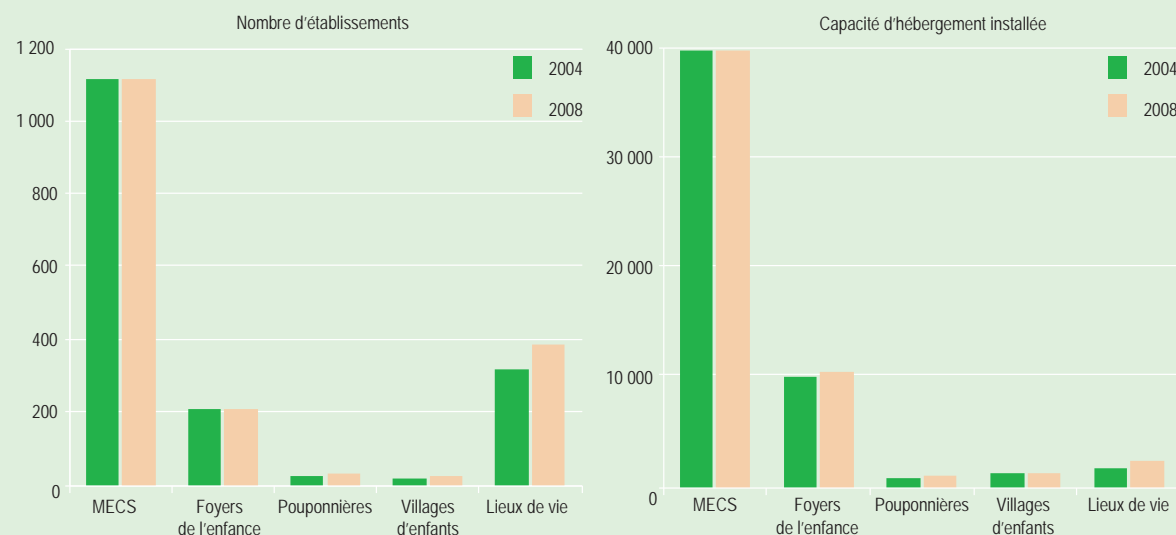
Avec 10 300 places, les foyers de l'enfance constituent la deuxième catégorie d'établissements et sont destinés à l'accueil d'urgence et de

transition avant une orientation par l'ASE. Les foyers de l'enfance gardent plus de places inoccupées que les MECS : au 15 décembre 2008, ils accueillaient 9 200 enfants, soit un taux d'occupation de 89 %, proche des 87 % de 2004. Le renouvellement des enfants accueillis est relativement fréquent (1,8 sortie par place en 2008 contre 0,6 en MECS), ce qui peut en partie expliquer la vacance de places à un instant donné, départs et arrivées ne coïncidant pas toujours. De plus, pour être en mesure de recevoir en urgence tout mineur en situation difficile, les foyers doivent disposer de places disponibles à tout moment.

Les foyers sont en moyenne de plus grande taille que les MECS, mais leur capacité d'accueil peut varier de un à dix. La moitié d'entre eux dispose de moins de 34 places et un quart de moins de 12 places, tandis qu'un autre quart rassemble plus de 69 places et un sur dix plus de 113 places. À l'inverse des MECS, le secteur public administre directement les foyers de l'enfance, dont 98 % sont encadrés par les départements ou par un établissement public départemental. Les foyers sont des lieux d'évaluation et d'orientation par l'ASE, ce qui peut expliquer le choix des conseils généraux de les gérer direc-

## GRAPHIQUE 1

### Capacité d'hébergement des établissements en 2004 et 2008



Champ • France entière, situation au 15 décembre.  
Sources • DREES, enquêtes ES 2004 et 2008.

## ENCADRÉ 3

### Accueils de jour et actions éducatives : les différences entre les enquêtes ES 2004 et 2008

Dans l'édition précédente de l'enquête (ES 2004), les places d'accueil de jour, des sections d'action éducative en milieu familial (AEMO, AED) et des clubs et équipes de prévention spécialisée étaient prises en compte dans la capacité des établissements au même titre que les places d'hébergement. Elles représentaient 2 400 places, soit 4 % de la capacité totale des établissements. Dans l'enquête ES 2008, l'accueil de jour est comptabilisé séparément (cf. *infra*), tandis que les sections d'action éducative et les clubs et équipes de prévention ont reçu des questionnaires spécifiques non exploités ici.

#### 3 600 enfants accueillis en journée en 2008

Les établissements d'accueil pour enfants et adolescents en difficulté sociale peuvent accepter des enfants en journée, en plus de ceux qu'ils hébergent. Cet accueil de jour a lieu à la demande des parents, sur décision du président du conseil général ou sur décision judiciaire. Ainsi, 16 % des établissements proposent un accueil de jour et disposent pour cela de 4 080 places. Au 15 décembre 2008, 3 640 enfants étaient pris en charge sans être hébergés.

Les trois quarts des places d'accueil de jour se situent dans les MECS, dont une sur cinq propose un tel accueil. Les MECS disposent de 3 110 places et ont pris en charge 2 830 enfants en journée au 15 décembre 2008. Les foyers de l'enfance sont 16 % à accueillir des enfants pour la journée et disposent de 790 places, dont 650 étaient occupées au 15 décembre 2008. Seuls 8 % des lieux de vie et d'accueil pratiquent l'accueil de jour : ils offrent 160 places, dont 150 étaient occupées au 15 décembre 2008. Les pouponnières à caractère social ne proposent qu'une vingtaine de places, dont la moitié seulement était occupée au 15 décembre 2008. Quant aux villages d'enfants, ils ne proposent aucun accueil de jour.

tement. Néanmoins, 2 % des foyers sont confiés à des associations ou fondations.

### 1 700 places en pouponnière autonome ou section d'un foyer de l'enfance

Pour les plus jeunes enfants, les 31 pouponnières à caractère social disposent de 780 places, occupées par 688 enfants au 15 décembre 2008. Leur taux d'occupation (88 %) est identique à celui de 2004. Les pouponnières à caractère social sont des petites structures, dont les trois quarts n'excèdent pas 30 places. Il n'en existe pas dans tous les départements, car les conseils généraux peuvent les rattacher aux foyers de l'enfance – ces derniers comptent d'ailleurs 960 places dans leurs sections « pouponnière ». La gestion des pouponnières à caractère social est assurée soit par les départements (52 % des établissements) et les centres communaux d'action sociale (3 %), soit par des associations, fondations ou sociétés mutualistes (45 %).

### L'hébergement dans un cadre familial : minoritaire mais en progression

L'hébergement d'enfants dans un cadre familial<sup>1</sup>, avec les lieux de vie et les villages d'enfants, représente 3 370 places. Il ne s'agit que de 6 % de l'ensemble des places, mais ce sont les seules catégories d'établissements qui se développent. Les lieux de vie sont nombreux (385 établissements), mais de taille restreinte : leur capacité, limitée réglementairement entre 3 et 7 places, atteint au moins 6 places dans la moitié des cas. Au total, les lieux de vie comptent 2 240 places, occupées par 2 070 enfants au 15 décembre 2008, soit un taux d'occupation de 92 % à peine inférieur à celui de 2004 (94 %). Les lieux de vie sont majoritairement gérés par des associations (79 %) et quelques-uns par les collectivités locales (1 %), mais ce sont aussi les seuls établissements qui font intervenir des organismes privés à but lucratif (20 % des établissements). Ces derniers sont des personnes physiques (11 %), des sociétés civiles (4 %), des sociétés

## ENCADRÉ 4

### Définitions des types d'hébergement

**Hébergement en internat complet :** hébergement regroupé dans l'établissement, y compris le week-end.

**Hébergement en internat de semaine :** hébergement regroupé dans l'établissement, fermé le week-end.

**Hébergement en structure éclatée :** hébergement dans un ensemble de logements ou chambres dispersés dans l'habitat social (immeubles distincts d'un établissement social).

**Accueil mère-enfant :** hébergement de femmes enceintes ou de jeunes mères (y compris mineures) accompagnées d'enfant(s) de moins de trois ans.

**Pouponnière :** hébergement d'enfants de moins de trois ans.

**Lieu de vie :** structure ou section d'hébergement gérée par une personne physique ou morale autorisée à accueillir au moins trois et au plus sept enfants (dix enfants par dérogation).

## TABLEAU 2

### Répartition des places par type d'hébergement en 2008

en %

| Type d'hébergement                 | MECS       | Foyers de l'enfance | Pouponnières | Villages d'enfants | Lieux de vie | Ensemble   |
|------------------------------------|------------|---------------------|--------------|--------------------|--------------|------------|
| Hébergement en internat complet    | 77         | 66                  | 14           | 96                 | 2            | 72         |
| Hébergement en internat de semaine | 2          | <1                  | 1            | <1                 | 0            | 2          |
| Hébergement en structure éclatée   | 13         | 6                   | 2            | 4                  | 2            | 11         |
| Accueil mère-enfant                | 1          | 8                   | 0            | 0                  | 1            | 2          |
| Pouponnière                        | <1         | 9                   | 80           | 0                  | <1           | 3          |
| Lieu de vie                        | <1         | 0                   | 0            | 0                  | 93           | 4          |
| Autres types d'hébergement         | 6          | 10                  | 3            | 0                  | 2            | 7          |
| <b>Ensemble</b>                    | <b>100</b> | <b>100</b>          | <b>100</b>   | <b>100</b>         | <b>100</b>   | <b>100</b> |

Champ • France entière, situation au 15 décembre.

Sources • DREES, enquête ES 2008.

anonymes à responsabilité limitée (3 %) ou autres sociétés (2 %).

Les villages d'enfants préservent et reconstituent des fratries autour d'assistants familiaux, tout en se distinguant des lieux de vie et d'accueil par le rassemblement de plusieurs de ces fratries en un même lieu. Les villages d'enfants réunissent ainsi entre 40 et 60 enfants pour 90 % d'entre eux et disposent jusqu'à 112 places pour le plus grand. Au total, les 21 villages d'enfants offrent 1 130 places, occupées à 98 % par les 1 100 enfants accueillis au 15 décembre 2008 (taux d'occupation en nette progression depuis 2004 où il était de 89 %). La gestion des villages d'enfants est exclusivement associative, deux associations ayant la charge de la plupart d'entre eux.

### L'internat complet domine, mais l'hébergement en structure éclatée concerne une place sur dix

Au sein d'un même type d'établissements peuvent coexister plusieurs catégories de places (encadré 4). Ainsi, si 77 % des places en MECS correspondent à de l'internat complet, il existe aussi des places d'internat de semaine (2 %) – les jeunes retournant dans leur famille le week-end –, mais surtout 13 % de places dans des structures éclatées, réparties dans l'habitat social – les enfants n'étant alors pas hébergés dans l'établissement lui-même (tableau 2). Par ailleurs, les MECS proposent de façon résiduelle quelques places d'accueil mère-enfant, de pouponnière ou encore de lieu de vie. Or si ces dernières comp-

1. Cet hébergement « dans un cadre familial » en établissement (lieu de vie ou village d'enfants) est à distinguer du placement en familles d'accueil, hors du champ de cette étude.

tent pour 0,4% des places en MECS, compte tenu de l'importance des MECS, elles représentent 6% des places de lieu de vie.

Malgré la prédominance des places d'internat complet dans les foyers de l'enfance (66%), la diversité des places y est encore plus forte, du fait notamment du rattachement à ces structures de sections pouponnières (9% des places) ou de sections d'accueil mère-enfant (8% des places). Mais les foyers de l'enfance proposent également 6% de leurs places en structures éclatées, à l'extérieur de l'établissement.

À l'inverse, dans les villages d'enfants, l'internat complet est la règle (96%), avec toutefois 4% de places en structures éclatées. De leur côté,

les lieux de vie consacrent 93% de leur capacité aux places éponymes. De même, les pouponnières comptent 80% de places de pouponnière, bien qu'elles offrent une importante minorité de places en internat complet (14%) pouvant accueillir des enfants au-delà de 3 ans.

Sur l'ensemble des établissements, ce sont 2% des places qui permettent un accueil de femmes enceintes ou de jeunes mères accompagnées d'au moins un enfant de moins de trois ans, principalement dans les foyers de l'enfance. Toutefois, l'essentiel de l'accueil mère-enfant a lieu dans des centres maternels, établissements pour adultes et familles qui ne font pas partie du champ de cette étude (encadré 5).

### Les chambres individuelles sont les plus fréquentes, sauf pour les plus petits

Globalement, les établissements privilégient les chambres individuelles qui représentent les deux tiers des chambres (tableau 3). 26% des chambres réunissent deux lits, 6% trois lits et 2% quatre lits ou plus. Cette préférence pour les chambres individuelles vaut pour les MECS (68% des chambres) et plus encore pour l'hébergement dans un cadre familial (74% pour les villages d'enfants et 78% pour les lieux de vie, les chambres de trois lits ou plus étant l'exception). Deux types d'hébergement font toutefois exception. D'une part, les pouponnières accueillent sou-

#### ENCADRÉ 5

##### Les établissements et sections d'accueil mère-enfant

L'accueil mère-enfant, financé par l'ASE, a pour objectif d'aider les femmes enceintes ou les mères isolées accompagnées d'enfants de moins de trois ans et qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, dans le but d'éviter les abandons d'enfants. La durée de prise en charge est de 6 mois renouvelable, avec un maximum de 3 ans. L'accueil peut être réalisé dans des établissements spécifiques (les établissements d'accueil mère-enfant, aussi appelés centres maternels) ou dans des sections d'accueil mère-enfant, rattachées principalement à des foyers de l'enfance. Les établissements d'accueil mère-enfant sont des établissements pour adultes et familles, étudiés dans la publication concernant ce champ<sup>1</sup>.

En 2008, sur un total de 6 240 places d'accueil mère-enfant, 5 100 places sont incluses dans les 143 centres maternels. S'y ajoutent 1 140 places dans les 63 sections d'établissements pour enfants et adolescents. Au 15 décembre 2008, 5 390 personnes, mères et enfants confondus, étaient hébergées, dont 4 470 dans les centres maternels et 920 dans les sections. Ainsi, l'occupation des places atteint 86%, les places étant mieux pourvues dans les établissements spécifiques (88%) que dans les sections (80%).

Les établissements d'accueil mère-enfant *stricto sensu* sont 44% à déclarer accueillir en priorité les femmes victimes de violence, 42% les jeunes mères (moins de 25 ans), 27% les personnes relevant de mesures judiciaires et 22% les personnes présentant des troubles du comportement. Ils sont encadrés par 41% de personnel éducatif, pédagogique et social (dont 19% d'éducateurs spécialisés, 5% d'éducateurs de jeunes enfants, 4% de moniteurs éducateurs, 3% de conseillers en économie sociale familiale), 17% de personnel paramédical (dont 13% d'auxiliaires de puériculture), 3% de psychologues, 16% de personnel de direction ou d'encadrement sanitaire et social et 22% de personnel des services généraux.

1. Mainaud T., 2010, « Les établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale », *Études et Résultats*, DREES, n° 738, septembre.

#### TABLEAU 3

##### Conditions d'hébergement proposées par les établissements en 2008

|                                     | MECS       | Foyers de l'enfance | Pouponnières | Villages d'enfants | Lieux de vie | Ensemble   |
|-------------------------------------|------------|---------------------|--------------|--------------------|--------------|------------|
| Chambre individuelle                | 68         | 54                  | 10           | 74                 | 78           | 66         |
| Chambre à deux lits                 | 25         | 29                  | 43           | 26                 | 19           | 26         |
| Chambre à trois lits                | 5          | 12                  | 16           | 0                  | 1            | 6          |
| Chambre à quatre lits ou plus       | 2          | 5                   | 30           | 0                  | 2            | 2          |
| <b>Ensemble</b>                     | <b>100</b> | <b>100</b>          | <b>100</b>   | <b>100</b>         | <b>100</b>   | <b>100</b> |
| WC dans la chambre                  | 21         | 15                  | 9            | 7                  | 20           | 20         |
| Lavabo dans la chambre              | 55         | 42                  | 15           | 15                 | 31           | 50         |
| Douche ou baignoire dans la chambre | 31         | 28                  | 17           | 8                  | 24           | 29         |

Champ • France entière, situation au 15 décembre.

Sources • DREES, enquête ES 2008.

vent les jeunes enfants dans de grandes chambrées (30 % ayant au moins quatre lits et seulement 10 % étant des chambres individuelles). D'autre part, les foyers de l'enfance, destinés d'abord à un accueil d'urgence d'une durée plus courte, proposent un plus grand nombre de chambres à trois lits (12 %) ou à au moins quatre lits (5 %), avec seulement 54 % des chambres qui sont individuelles.

### **91 % des établissements limitent l'amplitude des âges de leur public**

Une grande majorité (81 %) des établissements accueille un public mixte. Lorsqu'ils n'accueillent qu'un seul genre, il s'agit plus souvent de garçons : 12 % des établissements accueillent uniquement des garçons et 7 % exclusivement des filles. Les établissements qui se spécialisent le plus sont les lieux de vie, dont 22 % n'accueillent que des garçons et 7 % que des filles. Les MECS sont 10 % à n'héberger que des garçons et 8 % que des filles, les foyers de l'enfance sont 4 % avec seulement des garçons et 6 % avec seulement des filles. Les pouponnières à caractère social et les villages d'enfants sont toujours mixtes.

Autre caractéristique, neuf établissements sur dix prévoient des limites d'âge dans leur projet d'établissement. Certaines tranches d'âges, structurantes dans la vie de l'enfant, interviennent plus souvent : 0 à 3-6 ans (petite enfance), 3-6 à 12-14 ans (préadolescence) et 10-14 à 16-18 ans (adolescence) ou 10-14 à 21 ans (adolescence et jeunes adultes, la fin de droit à l'ASE étant fixée à 21 ans).

Les pouponnières à caractère social accueillent en théorie les jeunes enfants jusqu'à l'âge de 3 ans, mais la moitié d'entre elles prolonge cet accueil jusqu'à 6 ans, voire au-delà.

Pour les autres catégories d'établissements, les limites d'âge ont plutôt tendance à écarter les plus jeunes. Ainsi, en plus des 6 % des MECS sans limite d'âge, seulement 2 % accueillent les enfants dès la naissance (avec seulement un âge maximum). La moitié des MECS proposent un accueil à partir de la préadolescence, 7 % n'acceptant que

les préadolescents, 20 % accueillant aussi les adolescents et 23 % allant jusqu'aux jeunes adultes. Enfin, 10 % des MECS n'accueillent que des adolescents et 22 % des adolescents et des jeunes adultes, alors que 10 % n'admettent que des jeunes adultes.

Par rapport aux MECS, les foyers de l'enfance sont plus nombreux à couvrir tous les âges (34 %). Sur les 66 % des foyers de l'enfance qui fixent des limites, 5 % prennent en charge la petite enfance et s'arrêtent à l'adolescence. Ils sont 44 % à commencer l'accueil à la préadolescence : 7 % s'y limitent, 24 % vont jusqu'à l'adolescence et 13 % jusqu'aux jeunes adultes. Enfin, 11 % des foyers ne prennent que les adolescents, 2 % acceptent en plus des jeunes adultes et 4 % n'admettent que des jeunes adultes.

Parmi les lieux de vie, 10 % prennent en charge l'ensemble des âges et sont les seuls pour ce mode d'accueil à s'occuper de la petite enfance. La moitié des lieux de vie débutent l'accueil à partir de la préadolescence : 6 % s'y limitent, 16 % vont jusqu'à l'adolescence et 27 % jusqu'à l'âge adulte. 15 % des lieux de vie n'accueillent que des adolescents, 20 % des adolescents et des jeunes adultes et 6 % uniquement des jeunes adultes.

Un peu à part, 19 des 21 villages d'enfants (90 %) couvrent tous les âges. Les deux autres villages accueillent les enfants à partir de 3 ans, l'un s'arrêtant à 18 ans et l'autre à 21 ans.

### **Éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs, les premiers métiers de l'accueil des enfants en difficulté sociale**

Le personnel des établissements d'hébergement pour enfants et adolescents en difficulté sociale compte 50 200 équivalents temps plein (ETP). Le taux d'encadrement – nombre d'ETP pour 100 places – est en moyenne de 93 % (tableau 4). Il est très variable selon la catégorie d'établissements, puisqu'il va de 57 % dans les lieux de vie à 134 % dans les pouponnières, en passant par 87 % dans les MECS, 122 % dans les foyers de l'enfance et 73 % dans les villages d'enfants.

Deux tiers du personnel sont des femmes. Leur part atteint 80 % dans

les villages d'enfants et 91 % dans les pouponnières, alors que dans les établissements n'accueillant que des garçons, les femmes représentent 48 % du personnel. La moyenne d'âge est de 42 ans. Un quart du personnel a moins d'un an d'ancienneté dans le même établissement, mais la moitié est dans l'établissement depuis cinq ans ou plus et un quart depuis au moins douze ans.

Un quart du personnel exerce son activité à temps partiel dans la structure, ce qui n'exclut pas une activité complémentaire par ailleurs : 51 % des psychologues et du personnel paramédical et 33 % du personnel de direction et des services généraux sont à temps partiel. À l'inverse, 86 % de l'encadrement sanitaire et social et du personnel éducatif, pédagogique et social sont à temps plein. Les salariés sont majoritairement en contrat stable : 62 % en CDI et 28 % fonctionnaires ou sur un emploi permanent de la Fonction publique. 8 % du personnel est en contrat à durée limitée (CDD, vacations...), 2 % en stage, contrat aidé ou en alternance. Par ailleurs, 11 % des établissements ont fait appel à l'intérim en 2008 et 380 intérimaires sont intervenus dans les établissements au mois de décembre.

La moitié du personnel exerce des fonctions éducatives, pédagogiques et sociales. Les éducateurs spécialisés constituent la première profession du secteur (22 % des ETP). Ils sont surtout présents dans les MECS (24 % des ETP) et les foyers de l'enfance (21 %), moins dans les villages d'enfants (11 %) ou les pouponnières (2 %). Dans les lieux de vie, les éducateurs spécialisés représentent 15 % des ETP si l'on y ajoute ceux qui assurent une fonction d'encadrement social, plus nombreux qu'ailleurs. Les moniteurs éducateurs composent 14 % du personnel et forment la deuxième profession du secteur. Eux aussi sont surtout présents dans les MECS (15 %) et les foyers de l'enfance (12 %) et le sont moins dans les lieux de vie (6 %), les villages d'enfants (4 %) ou les pouponnières (2 %). Dans les villages d'enfants, les assistants familiaux sont en revanche très présents (23 %), puisque c'est autour d'eux que sont recomposées les fratries.

Le personnel de direction et des services généraux représente 34 % des ETP, les surveillants de nuit – essentiellement présents en MECS et foyers de l'enfance – comptant pour 7 %. Le personnel paramédical ne représente globalement que 5 % des ETP, mais leur présence est particulièrement importante dans les pouponnières, où les auxiliaires de puériculture totalisent 42 % des ETP. Ces dernières

comptent également pour 9 % dans les foyers de l'enfance. Les psychologues et le personnel médical ne représentent que 2 % des ETP.

Dans leur ensemble, les structures d'accueil font peu appel au bénévolat pour gérer les établissements ou encadrer les enfants. En 2008, seulement 16 % des établissements ont eu recours à des bénévoles, qui ont été 900 à apporter

leur aide. L'activité des bénévoles est principalement consacrée à l'éducation et au soutien scolaire, auxquels ils contribuent dans 10 % des établissements – dont un quart des villages d'enfants. Ils participent aussi à l'animation et aux activités sportives ou de loisir dans 15 % des lieux de vie, 15 % des villages d'enfants et 10 % des pouponnières. ■

■ TABLEAU 4

### Répartition du personnel en équivalent temps plein (ETP) par fonction principale exercée en 2008

en %

| Fonction principale exercée                                 | MECS          | Foyers de l'enfance | Pouponnières | Villages d'enfants | Lieux de vie | Ensemble      |
|---|---------------|---------------------|--------------|--------------------|--------------|---------------|
| Personnel de direction                                      | 9             | 8                   | 5            | 8                  | 24           | 9             |
| Personnel des services généraux                             | 26            | 27                  | 18           | 11                 | 14           | 25            |
| Personnel d'encadrement sanitaire et social                 | 6             | 5                   | 4            | 4                  | 17           | 6             |
| Personnel éducatif, pédagogique et social                   | 53            | 43                  | 16           | 74                 | 42           | 49            |
| Éducateur spécialisé  | 24            | 21                  | 2            | 11                 | 10           | 22            |
| Moniteur éducateur  | 15            | 12                  | 2            | 4                  | 6            | 14            |
| Éducateur de jeunes enfants ou moniteur de jardin d'enfants | 1             | 5                   | 8            | 2                  | 1            | 2             |
| Assistant familial ou maternel                              | 3             | 2                   | 2            | 23                 | 3            | 3             |
| Animateur social  | 1             | <1                  | <1           | 3                  | 4            | 1             |
| Autres  | 9             | 3                   | 2            | 31                 | 18           | 7             |
| Personnel médical   | <1            | <1                  | <1           | 0                  | <1           | <1            |
| Psychologues  | 2             | 2                   | 2            | 3                  | 1            | 2             |
| Personnel paramédical                                       | 1             | 14                  | 53           | <1                 | <1           | 5             |
| Auxiliaire de puériculture                                  | <1            | 9                   | 42           | 0                  | 0            | 4             |
| Aide-soignant   | <1            | 2                   | 4            | 0                  | 0            | 1             |
| Candidat-élève  | 4             | 2                   | 1            | 2                  | 2            | 3             |
| <b>Ensemble</b>   | <b>100</b>    | <b>100</b>          | <b>100</b>   | <b>100</b>         | <b>100</b>   | <b>100</b>    |
| <b>Nombre de personnels en ETP</b>                          | <b>34 481</b> | <b>12 528</b>       | <b>1 049</b> | <b>826</b>         | <b>12 79</b> | <b>50 162</b> |
| Taux d'encadrement  | 87%           | 122%                | 134%         | 73%                | 57%          | 93%           |

Champ • France entière, situation au 15 décembre 2008.

Sources • DREES, enquête ES 2008.